

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020

Etaient présents :

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire ;

Mmes et MM. les Adjoints : BAGARD — DONDIN

MM. les Conseillers Municipaux : DEVAUX – GROSJEAN – HUMBERT – NUSS – RUHLMANN – SENE – SIMON – WEBER -

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : ANTOINE à WEBER – LALLEMAND à GROSJEAN

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) : MEONI

Etai(en)t absent(e)(s) : BAUDINET

*Sandrine WEBER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel PATY.

**ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU** : à l'unanimité

### **RÉSILIENCE SANITAIRE LIÉE A LA COVID19 : Réaménagement des locaux communaux**

La crise sanitaire actuelle nous amène à réserver exclusivement aux enfants scolarisés dans notre Groupe Scolaire, l'accès aux salles de l'accueil périscolaire ainsi que l'accès à la salle polyvalente pour la cantine du midi.

Souhaitant néanmoins maintenir le lien social et les activités associatives sur notre territoire, nous souhaitons engager des travaux de rénovation et de réaménagement des anciennes salles de classe, au rez-de-chaussée ainsi que l'accès à la salle polyvalente.

Les associations bénéficiant de ces aménagements sont :

- Karaté
- Conservatoire du Savoir Faire (atelier dentelle)
- Familles Rurales : Yoga, théâtre, fitness
- Relais Assistantes Maternelles de Moselle Madon
- Club Contact (séniors)
- Accueil Mutualisation des Ados Moselle Madon

Le Maire donne lecture des devis relatifs à ces travaux :

- CDM CHOLLEY pour les travaux de pose de parquet pour un montant HT de **3 930.00 €**
- CDM CHOLLEY pour les travaux de rénovation d'une salle au RDC pour un montant HT de **2 330.00 €**
- COUVRETANCHE pour les travaux de reprise de la charpente pour faciliter l'accès aux locaux pour un montant HT de **3 815.00 €**  
**Soit un total HT de 10 075.00 €**

Il propose de solliciter une subvention auprès de la Préfecture 54 au titre de la **DETR 2020** et de la **DSIL 2020** et auprès du Département au titre du Contrat Territoires Solidaires (**CTS**)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** le projet de travaux de rénovation et de réaménagement des anciennes salles de classe et l'accès à la salle polyvalente pour un montant total HT de **10 075.00 €**

**SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la DETR 2020 et de la DSIL 2020, du Département au titre du CTS

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification d'attribution des subventions

## **FOURRIÈRE ANIMALE : Convention avec le groupe SACPA**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la convention liant la Commune et le Groupe SACPA arrive à expiration le 31 décembre 2020.

Il donne lecture du nouveau contrat de prestations de service à effet au 1er janvier 2021.

Le montant forfaitaire annuel est de **811.47 € H.T.** pour la première année avec une révision tous les ans à la date anniversaire.

Ce contrat est conclu pour une période d'une année et pourra être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer le marché de prestations de service avec le groupe SACPA

## **FORÊT COMMUNALE : programme de coupes 2021**

Délibération ajournée – absence de Robert BAUDINET

## **DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE : articles L. 2122-22 et L 2122-23 du CGCT**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au Maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Considérant la demande faite par le Trésorier de Neuves-Maisons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (*2 abstentions : SIMON Guillaume -DEVAUX Aline*)

**DÉCIDE** que le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**PREND ACTE** que cette délibération est à tout moment révocable

**AUTORISE** que la présente délégation soit exercée par le 1<sup>er</sup> adjoint au maire en cas d'empêchement de celui-ci

**PREND ACTE** que le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

## **BULLETIN MUNICIPAL 2020 : insertion publicitaire**

Le Maire passe la parole à Virginie GROSJEAN et Aline DEVAUX en charge de l'élaboration du bulletin municipal.

Elles précisent que les entreprises apparaissant dans le précédent bulletin municipal seront contactées pour un encart publicitaire.

Elles proposent au Conseil Municipal de valider les tarifs de publication ci-après :

- 1/8 de page : 55 €
- ¼ de page : 75 €
- ½ de page : 120 €
- 1 page : 300 €
- Page intérieure : 200 €  
(tarifs identiques à 2019)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** les tarifs de publication proposés ci-dessus

**AUTORISE** le Maire à régler le montant du coût de l'impression auprès de l'imprimeur

**PRECISE** que les montants des insertions publicitaires des entreprises seront recouverts par la commune par l'émission d'un titre de recettes

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

Le Maire passe la parole à Lionel DONDIN en charge des associations qui propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

<b><u>SUBVENTIONS 2019</u></b>		<b><u>SUBVENTIONS PROPOSÉES 2020</u></b>
▪ Familles Rurales	1 800 €	1 440 €
▪ APEXT	600 €	480 €
▪ Les Amis de St Rémi	500 €	400 €
▪ Maison Pour Tous	900 €	720 €
▪ Coopérative Scolaire	2 400 €	2 400 €
▪ Etoile Sportive	1 600 €	0 €
☛ Donation de sa subvention à la mairie + un don de 500 €		

Après délibération et suite à un mail de l'APEXT, le conseil fait une autre proposition pour les subventions : soit la reconduction des subventions 2019 sauf pour l'Etoile Sportive qui a donné volontairement sa subvention.

Un vote à mains levées est réalisé.

Pour la proposition initiale : 7 votes (FONTAINE – ANTOINE- DEVAUX – DONDIN – HUMBERT – LALLEMAND – RUHLMANN)

Pour la reconduction des subventions idem à 2019 : 4 votes (GROSJEAN – SENE – SIMON – WEBER)

2 abstentions : NUSS – BAGARD

Après avoir voté, le Conseil Municipal entérine la proposition initiale présentée par Lionel DONDIN.

Fin du Conseil Municipal : 21 h 55

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire nous fait un retour sur le mécontentement des forains suite à l'annulation de leur venue. Réfléchir à un geste à faire l'année prochaine en compensation, si la situation sanitaire nous le permet.

Mr le Maire nous informe qu'il a concrétisé l'engagement pris auprès de la famille propriétaire du champ près du Hureau. Cet accord autorise de se brancher sur le trop plein d'eau de la Fontaine de Maizières pour alimenter une auge pour le bétail.

Mr le Maire demande notre avis sur la célébration du 11 novembre. Un tour de table est réalisé pour connaître l'avis de chacun : doit-elle avoir lieu, avec ou non les enfants, suivie d'un pot ou non ?

La proposition retenue étant de maintenir la célébration du 11 novembre avec la présence des enfants si la distanciation des séniors et des enfants est réalisable. Cette cérémonie avec masque obligatoire ne sera pas suivie d'un pot de l'amitié.

La commission école doit se charger de demander à Mme LABRIET, directrice de l'école, si elle souhaite et surtout si elle peu, vu la crise sanitaire, reconduire les manifestations des enfants de l'école pendant cette cérémonie.

Proposition de Mr le Maire de mettre un sapin sur la place de la mairie comme d'habitude et en mettre un autre près de l'école. Après discussion, le conseil municipal par rapport à l'emplacement et autre, seul celui sur la place de la mairie sera installé.

Mr le Maire nous informe sur le prix du déneigement du village en cas de chute de neige. Il est actuellement de 500 € du passage avec le sel fourni par la Commune mais traitement et révision du matériel à la charge des agriculteurs qui déneigent (SNC de Gravanne – Mrs FOURNIER et DEVAUX).

Mr le Maire propose un prix forfaitaire quel que soit le temps de 700 € à l'année et un passage de déneigement à 400 €.

Retour du CIAS par Virginie GROSJEAN. Etaient présentes 16 communes sur 19. Le compte-rendu sera présenté et discuté à la réunion du CCAS le mercredi 28 octobre à 17 h 30. Mr le Maire ajoute qu'un projet social est en cours ; celui-ci étant la proposition d'une mutuelle pour tous.

Mr le Maire nous informe qu'il a appelé Mr MASSON de chez LOSANGE pour avoir des nouvelles sur l'état d'avancement de l'accès à la fibre. Celui-ci lui assurant que la fibre serait bien proposée avant la fin de l'année 2020.

En ce qui concerne l'information aux habitants, elle se fera sous format papier à distribuer.

Mr le Maire nous informe d'un jeu concours : défi famille 0 déchet

Il aimerait par le biais de l'école faire passer le message aux familles. Nous proposons de le faire avec la nouvelle application ONE que possède l'école.

Un point communication est abordé. Nous avons déjà proposé de récupérer les adresses des habitants souhaitant recevoir par mail les informations du village.

Sur le prochain flyer distribué, il sera demandé aux habitants le souhaitant d'envoyer un mail à la mairie.

Une adresse mail mairie sera créée pour collecter ces informations.

La secrétaire de séance,

Sandrine WEBER

